

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 89 (1953)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MONTREUX, 31 janvier 1953

LXXXIX^e année — N° 4

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie **Corbaz S.A.**, Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

AU PAYS DES TROIS DRANSES

par le chemin de fer

MARTIGNY-ORSIÈRES

et ses cars automobiles

Service d'hiver pour Champex, Bourg-St-Pierre, Praz-de-Fort

VERBIER : Son télésiège, ses skilifts

CHAMPEX : Son télésiège et sa piste de la Broya

Renseignements, prospectus, guides pour skieurs : Direction M. O. Martigny. Tél. (026) 6 10 70

TR

SIMMEN + CIE

Meubles + Décoration

Rue de Bourg 47, 49

LAUSANNE

LE JURA vous offre en hiver de magnifiques **champs de ski** et le spectacle unique de ses **mers de brouillard** d'où émergent les Alpes étincelantes.

**CHASSERON - AIGUILLES DE BAULMES
SUCHET** par le chemin de fer d'**Yverdon à Ste-Croix**

Le nouveau **TÉLÉSIÈGE STE-CROIX-LES AVATTES** conduit en 10 min. à proximité du **CHASSERON**.

Renseignements : tél. (024) 6.21.15 à Ste-Croix.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE:

PARTIE CORPORATIVE : Vaud: *A propos des allocations de résidence. — Concours de l'E. N. — Echallens. — Guilde de travail. — Cours de ski. — Genève: U. I. G. M.: Convocation. — U. I. G. D.: Groupe des jeunes. — U. A. E. E.: Soirée-fondue. — Groupe d'échange. — Neuchâtel: Un départ. — Jura bernois: Nomination. — Communiqué: Vacances yougoslaves.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *Fiches. — B. Beauverd: L'école sans les enfants. — D. Lasserre: La crise zuricoise de 1436 à 1450. — V. Souter: Le petit cheval noir du carrousel.*

Partie corporative

VAUD A PROPOS DES ALLOCATIONS DE RÉSIDENCE

Dans l'Éducateur du 10 janvier 1953, nous lisons que la Commission désignée par la S.P.V. pour étudier la question des allocations de résidence a fait une enquête dans toutes les communes urbaines et mi-urbaines du canton. Les conclusions suivantes ont été tirées par le rapporteur des réponses reçues: « Le problème des allocations de résidence tel qu'il est résolu actuellement ne donne pas satisfaction aux membres du corps enseignant primaire de ces communes... ».

Ces affirmations appellent, nous semble-t-il, ces quelques réserves:

1. Jamais une telle enquête n'a été faite auprès des collègues lausannois.
2. A Lausanne, nous avons tout lieu de nous déclarer satisfaits de la manière dont le problème a été résolu sur le plan communal.

A fin 1951, l'Association du personnel enseignant lausannois (APEL) a adressé à la Municipalité une requête demandant une réadaptation du complément lausannois. Cette requête appuyée par des arguments valables tendait à assurer au corps enseignant de la ville une situation équivalente à celle de 1939.

Dans la séance du 23 décembre 1952, le Conseil communal a accepté d'adapter au nouveau coût de la vie (indice pris en considération: 168,8) le complément de salaire versé au personnel enseignant primaire. Il est juste de relever que nous devons pour une bonne part cette décision heureuse à la bienveillante compréhension de M. G. Jaccottet, directeur des écoles.

En conclusion, nous osons espérer que le bel exemple donné par les autorités lausannoises incitera d'autres communes à revoir le problème des compléments de salaire à verser aux membres du corps enseignant des villes. Les collègues qui luttent pour obtenir une situation matérielle au moins équivalente à celle de 1939 ont tout notre appui; nous ne pouvons qu'encourager leurs démarches.

Roger Gfeller.

Fichier scolaire coopératif

LA PÉNICILLINE

UNE GRANDE DÉCOUVERTE

Un savant bactériologue anglais, Alexandre Fleming, fit en 1928, une découverte sensationnelle en étudiant les microbes. Il en élevait dans des boîtes de verre et les examinait avec attention.

Toujours curieux, le savant se pencha un jour sur une culture de microbes envahie par une moisissure et l'examina attentivement au lieu de la jeter.

Oh ! surprise ! Tout autour de la moisissure, les microbes, des streptocoques (microbes qui produisent des furoncles, des panaris, etc.) avaient disparu.

Frappé par cette découverte, le savant poussa ses recherches et remarqua bientôt que cette moisissure sécrétait un liquide doré, toxique à certaines bactéries.

Il nomma cette substance *pénicilline*, car elle était produite par une moisissure appelée *penicillum*, champignon microscopique en forme de filaments terminés en pinceaux.

Pendant 10 ans, Fleming et ses collaborateurs étudièrent en laboratoire les propriétés de cette moisissure et ses effets sur les microbes.

Ils firent, par exemple, une expérience très concluante : perpendiculairement à une bande de cette moisissure, quelques lignes de diverses bactéries furent semées. Quelques jours plus tard, le résultat était visible : certains microbes étaient presque complètement détruits ; d'autres, détruits à proximité de la moisissure, avaient résisté aux extrémités de la culture ; d'autres encore supportaient aisément le voisinage de cette moisissure *penicillum*.

Par des recherches patientes, Fleming put ainsi déterminer les microbes contre lesquels la pénicilline pouvait lutter.

UN PRÉCIEUX MÉDICAMENT

La pénicilline permet de lutter très *efficacement* contre de nombreuses maladies microbiennes :

méningite, broncho-pneumonie, pleurésie, tétanos, otite, infections de la gorge, du nez et des yeux, furoncles, panaris, infections des plaies et des brûlures.

Malheureusement, la pénicilline est *impuissante* contre les bactéries des maladies suivantes : *tuberculose, coqueluche, fièvre typhoïde, poliomyélite (paralysie infantile).*

On administre surtout la pénicilline sous forme d'*injections intramusculaires* ou parfois *intraveineuses* (piqûres dans les muscles ou les veines.)

Coopérative scolaire *La Flamme*, Cormoret.

CONCOURS DE L'ECOLE NORMALE

Mercredi 24 décembre, les prix suivants ont été décernés pour les travaux de concours présentés en 1952 :

Pédagogie :	Mlle Denise Gisling, I E (1er prix avec félicit.) Mlle Anne-Marie Beauverd, II E (1er prix)
Français : litt. :	M. Bernard Buffat, I G (1er prix)
gram. :	Mlle Christiane Lätt, III F (1er prix)
Récitation :	Mlle Thérèse Benz, III F (1er prix avec félicit.) Mlle Jacqueline Béboux, I E (1er prix) Mlle Jacqueline Michel, I E (2e prix)
Mathématiques :	Mlle Eliane Cuérel, I E (1er prix) Mlle Jacqueline Brandt, III F (1er prix) Mlle Germaine Zmutt, III F (2e prix)
Allemand :	Mlle Anne-Lise Visinand, III F (1er prix av. fé.) M. René Mégevand, III G (1er prix avec félicit.) Mlle Hanny Weber, III F (1er prix)
Géographie :	M. Vincent Durnat, III G (1er prix avec félicit.) Mlle Renée Kettiger, II F (1er prix)
Chant :	Mlle Liliane Lugrin, III F (1er prix avec félicit.) Mlle Andrée Christinat, II F (1er prix) Mlle Françoise Baatard, III F (2e prix) Mlle Jeanine Richner, III F (3e prix)
Violon :	Mlle Andrée Josserson, I F (1er prix) M. Roland Curchod, III G (1er prix) M. Gérald Capt, III G (3e prix)
Dessin :	Mlle Cécile Castioni, instit. enf. (1er prix) Mlle Adrienne Favre, II E (2e prix) M. Jean-Pierre Martin, III G (2e prix) Mlle Eliane Petitmermet, III F (3e prix)
Couture :	Mlle Antoinette Détraz, trav. à l'aig. (1er av. fé.) Mlle Huguette Guilloud, I E (1er prix) Mlle Edith Mayor, trav. à l'aig. (2e prix) Mlle Odette Blanc, III F (3e prix)
Cartonnage :	M. Pierre Turuvanni, III G (1er prix)
Comptabilité :	Mlle Denise Vallotton, instit. prim. (1er prix)

ECHALLENS

Mardi 3 février, à 17 heures, **Gymnastique** (Grande salle du Château).

GUILDE DE TRAVAIL (Technique Freinet)

Nous aurons une rencontre le samedi 7 février, à 14 h. 30, au Foyer du Théâtre. Nous y parlerons de la Technique du **Texte libre**.

Nous invitons les collègues qui désirent se lancer, se documenter et travailler avec nous.

Fichier scolaire coopératif

LA PÉNICILLINE (II)

Il fallut la 2e guerre mondiale pour qu'enfin les applications pratiques de ce merveilleux médicament soient mises au point.

Edgar Liengme, 15 ans.

FABRICATION

Il ne suffisait pas de découvrir les propriétés merveilleuses de la pénicilline et ses effets sur de nombreuses bactéries, il fallait aussi trouver le moyen de la fabriquer en quantités suffisantes.

Au cours de leurs recherches, Fleming et ses collaborateurs parvenaient à tirer 1 g de pénicilline de 100 l de bouillon de culture en 3 semaines. Cette quantité ne suffisait même pas pour tous les essais des laboratoires.

Aujourd'hui, aux Etats-Unis, de grandes usines ont été installées spécialement pour la production de la pénicilline.

Dans d'immenses cuves qui contiennent un bouillon de culture à base de maïs et de sucre, on introduit des spores (graines) de la moisissure *penicillum*. Un courant d'air, de chaleur et d'humidité bien réglées, brasse le liquide et permet à la moisissure de se développer rapidement et de secréter le liquide doré, la pénicilline. Elle est recueillie, et purifiée. Il faut ensuite la trier, c'est-à-dire mesurer sa puissance puis contrôler son efficacité.

Pour cela, on inocule un microbe mortel à 8 souris. Quatre d'entre elles sont alors soignées à la pénicilline qui vient d'être produite. Elles guérissent rapidement, tandis que les quatre autres meurent.

Toutes les opérations de la fabrication doivent se faire à l'abri de tout microbe. L'air des locaux est purifié, l'humidité et la température sont contrôlées. Les ouvriers, de propreté rigoureuse, portent des masques. On préserve ainsi la pénicilline des microbes dangereux.

Elle est alors livrée en poudre dans de petits flacons.

D'après Gilberte Amez-Droz, 13 ans.

et Line Laesser, 11 1/2 ans.

Pour les maladies des yeux et du nez, elle est préparée en *pommade*. en *pastilles* à sucer.

Pour les infections de la gorge et de la bouche, elle est préparée

Avalée, la pénicilline ne produit aucun effet, car elle est très rapidement dissoute par les acides de l'estomac.

On ignore encore comment la pénicilline agit sur les bactéries, mais on croit qu'elle empêche la multiplication de certains microbes et qu'elle en dissout d'autres.

Comme toute grande œuvre la découverte de la pénicilline est le résultat de la patience et de la persévérance.

Jean-Pierre Pini, 14 1/2 ans.

(Renseignements tirés d'une émission radioscolaire et d'un film-fixe.)

Coopérative scolaire *La Flamme*, Cormoret.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAÎTRES DE GYMNASTIQUE

COURS DE SKI

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise pour les membres du corps enseignant :

1. **Chaque mercredi après-midi**, un cours de ski à Châtel-St-Denis. Début du cours : mercredi 4 février. Départ de Lausanne-Gare : 12 h. 50, arrivée à Châtel-St-Denis 13 h. 38. Vevey départ 12 h. 54. L'enseignement sera donné par un instructeur de ski diplômé. Inscription auprès de N. Yersin, Bergières 3, Lausanne, téléphone (021) 24 41 80, jusqu'au mardi soir.
2. **Un cours de ski aux Monts-Chevreuil**s pendant le relâche du 14 au 16 février (billet collectif, importante réduction sur le ski-lift). Tous les renseignements nécessaires seront communiqués directement aux participants. Inscription auprès de N. Yersin, av. Bergières 3, Lausanne, tél. (021) 24 41 80, jusqu'au samedi 7 février.

GENÈVE

U. I. G. MESSIEURS

CONVOCATION

Les membres de la section sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

le **mercredi 4 février 1953, à 17 heures**, Café des Pêcheurs, Fusterie 3.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal.
2. Mutations.
3. Communications du président.
4. **Revalorisation et reclassement de la profession : réponse du Conseil d'Etat.**
5. Propositions individuelles.

Le Comité.

U. I. G. DAMES

GROUPE DES JEUNES

C'est à notre prochaine séance,

mercredi 4 février, à 16 h. 45, à l'école de Malagnou,

que nous rassemblerons nos résumés de gymnastique. Apportez vos notes mises au net !

Nous parlerons aussi de notre « sortie » du mois de mars et nous serions contentes d'avoir votre avis.

Venez donc nombreuses.

D. C.

U. A. E. E.

SOIRÉE-FONDUE DU 11 FÉVRIER 1953

La fondue annoncée dans le dernier numéro de l'« Educateur » sera dégustée au

PROBLÈMES POUR ÉCOLIERS DE 10 A 12 ANS

1. Trois manteaux et 6 chapeaux valent ensemble 381 fr. Un chapeau vaut 16 fr. Que vaut 1 manteau ?
2. Trois chèvres et 7 moutons valent 414 fr., tandis que 7 chèvres et 7 moutons valent 602 fr. Que valent alors : a) 1 chèvre ? b) 1 mouton ? c) 6 animaux de chaque espèce (ensemble) ?
3. Un verger compte 960 arbres. Le tiers, plus 7, sont des pommiers ; le quart, moins 9, sont des poiriers ; le sixième sont des pruniers. Il y a 58 cerisiers. Il reste des noyers. Combien y a-t-il de ces derniers ?
4. 27 moutons valent autant que 3 génisses. Que valent donc 50 moutons, si 5 génisses valent 1980 fr. ?
5. Le nombre auquel je pense, moins 28, c'est le tiers de 441. Quel est ce nombre ?
6. Un livre vaut 9 fr. La moitié de ceux que je possède, plus 8, fait 21 livres. Combien valent ensemble tous mes livres ?
7. Un bassin a une contenance de 175 l. Combien faudra-t-il de temps pour le remplir au moyen d'un robinet qui donne 11 l à la minute, en tenant compte qu'il s'écoule 4 l à la minute par un bouchon mal fermé ?
8. Le nombre auquel je pense, plus 28, c'est le quadruple de 139. Quel est ce nombre ?
9. 41 livres valent ensemble 284 fr. Les uns valent 9 fr. pièce, les autres, 4 fr. Combien y en a-t-il de chaque espèce ?
10. 4 m d'étoffe d'une 1re qualité valent autant que 6 m d'une 2e qualité, soit 72 fr. Que valent ensemble 7 m de la 2e qualité et 9 m de la 1re ?
11. 7 poulets et 18 kg de cerises à 50 c le kg valent ensemble 107 fr. Quel est le prix d'une douzaine de poulets ?
12. J'achète 4 kg et demi de thé à 6 fr. le kg. Je paie en plus 1 fr. 80 de frais d'achat. Combien me faut-il vendre le paquet de 3 kg, si je veux faire un bénéfice de 16 fr. 20 sur le tout ?
13. 15 balles de tennis sont achetées pour une certaine somme. Si chaque balle coûtait 1 fr. de moins, on pourrait en avoir 5 de plus. Quel est le prix d'une balle ?
14. Une somme de 505 fr. a été payée avec des billets de 20 fr. et des pièces de 5 fr. soit en tout 38 pièces et billets. Combien y avait-il de pièces et combien de billets ?
15. Un veau et 1 mouton valent ensemble 300 fr. Le mouton et une chèvre valent ensemble 255 fr. Le veau et la chèvre valent ensemble 325 fr. Quel est le prix de chaque animal ?
16. 7 kg de rôti et 8 kg de bouilli valent ensemble 97 fr. $\frac{1}{2}$ kg de rôti vaut 3 fr. 30. Que vaut 1 kg de bouilli ?

Café du Boulevard

20, Bld Georges Favon

dès 19 h. 15, le mercredi 11 février, pour le prix de Fr. 2.80 (service non compris), dessert à la carte en plus.

Envoyer les inscriptions pour le 10 février au plus tard, à notre présidente, Mlle Hermatschweiler, 7, rue Henri Mussard, ou par téléphone No 6 71 50.

Nous espérons que vous viendrez nombreuses à cette réunion où, comme de coutume, vous trouverez gaieté et cordialité.

F. S.

U.A.E.E. — GROUPE D'ÉCHANGE

Avec le mois de février, nous reprenons le rythme de nos séances, fixées au premier lundi de chaque mois, à 16 h. 45, à l'École St-Antoine. La prochaine réunion a donc lieu le

2 février 1953

Comme nous n'avons pas pu, la dernière fois, terminer le travail prévu, vous voudrez bien rapporter le matériel suivant : Tampons de chiffres, 28 perles bois d'une couleur et 28 d'une autre, coton à broder, aiguille, poinçon, feutre, double décimètre.

F. S.

NEUCHÂTEL**UN DÉPART**

M. Julien Rochat, atteint par la limite d'âge, abandonne le secrétariat des Ecoles primaires de La Chaux-de-Fonds.

Nous serions bien ingrats si nous laissions passer sous silence cet événement. Notre collègue, en effet, a joué un rôle éminent dans notre société et nous devons le relever en cette circonstance.

M. Rochat débuta en qualité d'instituteur aux Bayards, puis il fut nommé à La Chaux-de-Fonds, à la tête d'une classe d'environ d'abord (Sombailles), puis en ville. Entre temps, après deux semestres d'études, il obtenait le certificat délivré par l'Institut J.-J. Rousseau. Dès 1920, M. Rochat occupa le poste de secrétaire des écoles avec une fidélité et une conscience exemplaires, ne craignant pas de consacrer de nombreuses heures supplémentaires, voire une partie de ses vacances à son travail absorbant.

Ces qualités, nous les avons toutes retrouvées dans son activité au sein de la Société pédagogique. Pendant de longues années, notre collègue fut caissier de la S.P.N. Il nous souvient des rapports financiers qu'il donnait aux assemblées des délégués, mêlant habilement humour et esprit aux chiffres rébarbatifs. Lors de l'organisation du Congrès S.P.R. de 1936, il fut désigné comme vice-président du Comité romand et au moment de la mort subite du regretté président William Baillod, il fut appelé à prendre la tête de la grande famille romande. Tâche délicate et abondante en charges et responsabilités ! Mais sa distinction, son discernement, sa parole aisée et claire, lui permirent

17. 8 couteaux et 7 fourchettes valent ensemble 38 fr. $\frac{1}{2}$ douz. de cout. vaut 18 fr. Que vaut 1 douz. de fourchettes ?
18. 4 veaux et 5 chèvres valent 850 fr. 7 veaux valent 1050 fr. Combien valent 6 chèvres ?
19. J'ai en tout 15 pièces de 5 fr. et de 2 fr. mélangées. Ça me fait 54 fr. Combien y a-t-il de pièces de chaque espèce ?
20. 5 veaux et 3 chèvres valent 900 fr. 5 veaux et 7 chèvres valent 1100 fr. Quel est le prix de chacun ?
21. On partage 1000 fr. entre 4 personnes. La 1re reçoit le $\frac{1}{4}$, la 2e 105 fr. de moins que la 1re. La 3e le double de la 2e, la 4e le reste. Quelle est la part de chacun ?
22. J'ajoute 194 puis 127 à un nombre. Quel est ce nombre, si j'obtiens ainsi le triple de 149 ?
23. A possède 8784 fr. B possède 373 fr. de plus que A. C possède 1586 fr. de plus que A et B ensemble et D possède 564 fr. de plus que les 3 premiers ensemble. Quelle est la fortune de chacun d'eux et quel est le montant de ces 4 fortunes ?
24. En vendant 72 chaises pour 4896 fr., un commerçant gagne 792 fr. Quel est le prix de revient d'une chaise ?
25. 9 chaises valent autant que 7 fauteuils. 12 chaises valent 1008 fr. Quel est le prix d'un fauteuil ?
26. Contre un champ valant 3440 fr. un agriculteur donne 28 moutons et 780 fr. Quel est le prix d'un mouton ?
27. On partage 1000 fr. entre 4 personnes. La 1re reçoit le $\frac{1}{4}$ de cette somme. La 2e le $\frac{1}{5}$ de ce qui reste. La 3e autant que les 2 premières ensemble. La 4e reçoit le reste. Quelle est la part de chacune ?
28. De quel nombre faut-il soustraire 5678 pour obtenir un reste égal au total de 3629 et 7184 ?
29. 2 bassins contiennent de l'eau. Si l'on faisait passer 145 litres du premier dans le deuxième, chacun contiendrait 308 litres. Quelle quantité d'eau chaque bassin contient-il ?
30. Un voyageur se rend de la ville N à la ville T. Il parcourt d'abord 17 620 m, puis, revenant sur ses pas, il parcourt 3190 m en sens inverse. Il se trouve alors à 12 270 m de la ville T. Quelle est la distance entre ces 2 villes ?
31. Le nombre auquel je pense, triplé, puis diminué de 35, donne 349. Quel est ce nombre ?
32. Le nombre auquel je pense, doublé puis augmenté de 19, donne 711. Quel est ce nombre ?
33. Un cycliste doit parcourir 501 km. Le 1er jour, il roule pendant 6 heures à raison de 29 km à l'heure. Le 2e jour, il fait 2 km de moins à l'heure pendant 7 h. Le 3e jour, il veut terminer son trajet en 6 heures. Combien devra-t-il faire de km à l'heure ?

de tenir ce poste d'honneur de façon remarquable. Et c'est en dirigeant les débats du Congrès qui suscitèrent des discussions captieuses et embarrassantes que, grâce à son calme, à son autorité et à sa parfaite compétence, tout se déroula dans une harmonie inespérée.

Il est difficile de mesurer et de dire les services que cet excellent collègue nous a rendus ! Il a dignement mérité le titre de membre d'honneur que la S.P.N. se devait de lui décerner.

Les années ont passé, notre association a évolué et l'on oublie beaucoup trop vite ces dettes-là. Cependant, la reconnaissance de ses collaborateurs d'alors, ne s'effacera point. Que notre cher collègue et ami puisse trouver dans la quiétude et le bienfait d'une longue retraite la récompense de son grand dévouement.

W. G.

JURA BERNOIS

NOMINATION

C'est avec joie que tous les instituteurs jurassiens et spécialement ceux du Jura nord ont appris l'heureuse nouvelle de la nomination au grade d'Inspecteur scolaire du XII^e arrondissement de notre collègue M. Maurice Pétermann, maître secondaire à Bassecourt, en remplacement de M. Pierre Mamie, qui vient d'obtenir sa retraite.

Si nous nous plaignons à féliciter chaleureusement notre nouvel inspecteur, nous nous pouvons assez remercier les membres du gouvernement bernois qui ont bien voulu porter leur choix sur l'un des candidats les plus méritants, tant par ses qualités de cœur que par ses brillantes études à l'École normale de Porrentruy puis à l'Université de Berne sans oublier son inlassable dévouement à la cause pédagogique car depuis de nombreuses années notre collègue Pétermann dirige en tant que président et avec quelle compétence, les destinées de la Société pédagogique jurassienne.

Nos vœux les meilleurs l'accompagnent tout au long de sa nouvelle carrière.

P. B.

COMMUNIQUÉ

VACANCES YOUGOSLAVES

L'Association des Instituteurs yougoslaves met à la disposition des instituteurs suisses les places suivantes dans les centres de repos de la Confédération des syndicats :

en avril : 20 places dans l'île de Rab pour un séjour de 14 jours, et 10 places à Kastel Sari (Split) également pour 14 jours. — Prix de la pension complète 10 fr. par jour avec interprète, 9 fr. 50 sans interprète ;

du 23 juillet au 7 août, 5 places à Crikvenica (11 fr. et 10 fr.).

Les chemins de fer yougoslaves accordent aux touristes 50 % de réduction (id. pour les paquebots).

Les collègues que ces conditions intéresseraient sont priés de m'en aviser jusqu'à fin février. (G. Willemin, case postale 3, Genève-Cornavin).

*Textes pour dictées***MON VILLAGE**

Avec **ses** toits rouges qui émergent au milieu des bosquets, **on** le prend de loin pour une rose mousseuse. Il **se** pelotonne frileusement sur le penchant d'une colline, qui **se** chauffe en plein midi. A **ses** pieds, une étroite vallée, **où** une ligne sinueuse de saules **et** de peupliers révèle **et** cache une petite rivière. Sur sa tête, un vaste plateau (**où** le regard file en tous sens. Il savait bien **ce** qu'il faisait lorsqu'il **a** été **se** blottir à mi-côte, mon village).

UN EMPLOYÉ DEMANDE SON CONGÉ

Sans me dire un mot, mon patron me **fit** entrer dans son bureau. Les fenêtres en **étaient** fermées. Il **s'assit** à son pupitre, il me **demanda** ce qui **m'amenait**. Je le lui **dis** ; je **pensais** qu'il **allait** se fâcher. Il n'en **fut** rien, il ne me **regarda** même pas. (Il **avait** repris le petit carnet dans lequel il **avait** inscrit mon nom le jour de mon arrivée, et, l'ayant ouvert à la page qu'il **fallait** :)

— C'est bien. Quand est-ce que tu veux partir ? Je lui **dis** que j'**avais** l'intention de partir à la fin du mois.

EN TRAINEAU

Quand le dimanche fut **arrivé**, le père Chapdelaine et sa fille commencèrent à se **préparer** pour le voyage qui devait les **amener** à l'église. Avant sept heures et demie, le cheval était **attelé**. Les grelots de l'attelage commencèrent à **tinter** et le reste de la famille se groupa derrière la petite fenêtre carrée pour **regarder s'éloigner** les voyageurs. Le cheval ne put **aller** qu'au pas (les Chapdelaine étaient seuls à **passer** sur ce chemin qu'ils avaient **tracé** et **déblayé** eux-mêmes).

LA PIPE

Panturle **s'est** dressé ; il **est** allé à la table ; il **a** pris sa pipe **et** son tabac, puis il **est** revenu s'asseoir ; il **a** bien bourré sa pipe du ponce **et** maintenant, il l'allume avec un morceau de braise. Il **a** pris la braise directement dans le feu avec ses doigts. Il la tient sur le tabac **et** il pompe des joues. (**Et**, enfin, la fumée vient **et**, au bout de peu, elle **est** bien épaisse. La braise **est** devenue noire entre ses doigts.)

A LA MONTAGNE

Même dans ces villages **où** le soleil ne se montre pas de tout le jour, rien n'**est** plus beau à voir que la pureté du ciel **et** l'éclat de la neige. La neige sur les toits **est** comme du linge qu'on **a** passé au bleu. La neige **est** à la pointe des pieux comme des bonnets en laine d'agneau ; **et** les pieux sont ainsi à moitié en bois, à moitié en fine fourrure. (L'air **est** à la fois immobile **et** animé ; au lieu de ternir les choses **ou** de les brouiller, il les rend nettes.)

Partie pédagogique

L'ÉCOLE SANS LES ENFANTS

Vous arrive-t-il souvent, pendant les vacances, de repenser à votre « bande » ? N'est-ce pas que ce souvenir qui remonte en vous a quelque chose d'attendrissant ? Pour un peu vous en auriez la larme à l'œil. L'école, vue de loin, vous a un je ne sais quoi de revigorant ; alors tout semble facile, à la portée des enfants... Il y a une sorte d'excitant qui opère sur votre cerveau, chassant des expériences pourtant fraîches et décevantes qui devraient freiner votre enthousiasme.

Ne vous est-il pas arrivé aussi d'avoir conçu à votre table de travail, loin des élèves, des leçons qui se sont révélées inutilisables ? Déjà, votre souvenir récent ne correspondait plus à la réalité.

Ne vous êtes-vous pas laissé prendre par le même idéalisme à telle ou telle conférence ? à telle tablée en compagnie de collègues ?

C'est que l'école sans les enfants est simple ; votre cœur, votre cerveau sont seuls en cause et on se comprend d'autant mieux que rien ne vient nous contredire. — Peut-être bien que c'est là le fossé qui nous sépare de ceux qui ont tâche de nous inspecter (et qui devraient avoir tâche de nous reconforter), mais ont désappris les réactions de l'enfant, et de l'enfant en foule comme c'est le cas dans nos classes.

Et ces belles envolées de théoriciens qui nous émeuvent, semblent toucher à la vérité, mais ne nous laissent qu'amertume quand elles ont passé au creuset de la pratique !

Nous pensons que ces moments d'euphorie sont utiles et normaux ; nous avons un besoin insatiable de nous sentir soulevés par le levier d'un idéal élevé et désintéressé.

Mais malheur à ceux qui ne réaliseraient pas l'atterrissage forcé que nous allons faire, dans quelques instants, parmi les gosses. Car c'est là que gît le drame vécu par tous les maîtres d'école : allier à un noble idéal la peine de nos journées.

Duhamel parle en ces termes du problème qui nous intéresse (veuillez remplacer « homme » par « enfant ») :

« Quand je pense aux hommes, je les trouve si dignes d'affection que les larmes m'en viennent aux yeux. Je voudrais n'avoir pour eux que des paroles amicales, je voudrais vider mon cœur dans leur cœur ; je voudrais tenir une place dans leur vie, leur montrer comme je suis capable de fidélité, de sacrifice. Mais il y a en moi quelque chose de susceptible, de sensible, d'irritable. Dès que je me trouve face à face non plus avec des imaginations mais avec des êtres vivants, mes semblables, je suis si vite à bout de courage ! Je me sens l'âme contractée, la chair à vif. Je n'aspire qu'à retrouver ma solitude pour aimer les hommes comme je les aime quand ils ne sont pas là, quand ils ne sont pas sous mes yeux. »

Mais nous n'avons pas le droit de délaisser nos enfants pour les aimer mieux dans la solitude de notre chambre de travail ; nous sommes bien forcés d'accepter la lutte et, malgré nos imperfections, et

leurs imperfections, de les aimer là, sur le chantier ; c'est singulièrement plus difficile, mais combien plus grand, plus exaltant.

Qui voudra nous comprendre et nous aider ? Il y aurait là de quoi révolutionner l'école.

B. Beauverd.

LA CRISE ZURICOISE DE 1436 A 1450 ¹

BILAN

Les événements du passé ne méritent d'être racontés que s'ils servent à développer notre jugement politique. L'article ci-dessous est donc le complément nécessaire et pour ainsi dire la légitimation des trois consacrés précédemment à l'ancienne guerre de Zurich et aux négociations qui ramenèrent la concorde entre les Confédérés.

* * *

On pense bien que le long conflit provoqué entre les cantons par l'héritage du comte de Toggenbourg ne fut pas sans laisser une profonde empreinte sur l'esprit de ceux qui y avaient été mêlés. Vu la durée et la gravité que lui valut la participation de l'Autriche, elle fut comme la crise d'adolescence de la Confédération qui en sortit plus mûre, plus consciente de la valeur de ses institutions fédératives, mais aussi de la discipline morale qu'elles imposaient aux cantons.

Bien plus que dans les événements militaires qui ponctuent les premières années de cette crise, si dramatiques qu'ils aient pu être, le véritable intérêt de celle-ci réside dans les leçons que ses contemporains en ont tirées et qui en ont fait, pour eux et pour leurs descendants, une féconde et salutaire expérience politique. Il importe donc d'en dresser maintenant le bilan en les dégageant de la trame des faits.

1. Le caractère sacré de l'arbitrage

Si l'on demande quel principe de droit confédéral sortit victorieux de la crise, ou, en d'autres termes, quelle institution permit seule aux Confédérés de restaurer leur ligue, la réponse ne souffre aucune hésitation. Un des délégués des sept cantons aux débats qui aboutirent à l'arbitrage de Pierre d'Argun l'a du reste donnée avec toute la netteté désirable : « On pense bien que notre alliance n'eût guère eu de portée ou de durée si nous n'avions pas pu nous convoquer les uns les autres pour discuter nos griefs mutuels », dit-il pour faire mieux ressortir la gravité du comportement de Zurich refusant de se rendre à Einsiedeln pour discuter avec les Schwytzois et, si aucune entente n'avait été conclue, organiser un arbitrage conformément aux prévisions de leur pacte.

Un autre texte prouve également que tout le drame de « l'ancienne guerre de Zurich » se joue, non pas, comme nous le font croire les histoires suisses patentées, autour de la question : lequel des deux, Schwytz ou Zurich, gagnera la partie ? mais autour de celle du caractère sacré que doit revêtir pour un membre de la Confédération l'institution de

¹ Voir *Educateur* Nos 29, 33 et 35.

l'arbitrage. C'est le bref discours du banneret uranais Werner der Frauen qui décida, selon l'historien Tschudi, ses concitoyens, appelés au secours par les deux cantons antagonistes le 4 novembre 1440, à se ranger aux côtés des Schwytzois : « Que Dieu me garde d'avoir à brandir la loyale bannière d'Uri, au mépris de tous les pactes, contre ceux qui ont toujours insisté pour qu'on applique le droit formulé par ces pactes, et en faveur de ceux qui n'ont jamais voulu se soumettre ni à la lettre ni à l'esprit des pactes ! »

Si la clause arbitrale, présente dans tous les pactes des treize cantons de l'Ancien Régime¹, a toujours été considérée comme la pierre angulaire de notre édifice confédéral, c'est qu'elle implique l'engagement des signataires de ne jamais recourir à la force dans leurs différends, mais au droit. On comprend dès lors que, devant le refus obstiné de Zurich de faire honneur à sa signature de 1351, l'unanimité se soit faite d'emblée entre les sept cantons pour l'y contraindre et maintenir entre eux le principe de la primauté du droit sur la force, condition fondamentale de leur concorde, et par conséquent de leur sécurité et de leur prospérité. Que pour tel ou tel des cantons des intérêts moins abstraits aient aussi joué un rôle, cela est certain, mais ne change rien à la portée de leur résolution et à la nette conscience qu'ils prirent tous du but ultime de leur commun effort : restaurer l'autorité de l'institution arbitrale. Les concessions successives qu'ils firent pour faciliter aux Zuricois leur repentir en sont l'éloquent témoignage.

Ce but ne fut atteint qu'au travers de six ans de laborieuses négociations qui commencèrent dès 1444 ; cinq étapes en marquent le succès progressif :

novembre 1446 : à la deuxième conférence de Constance, convoquée et présidée par l'électeur et comte palatin Louis, médiateur bienveillant entre les deux belligérants, ceux-ci acceptent de faire trancher leur litige par un arbitre ;

février 1447 : condamnation, prononcée par l'arbitre allemand Pierre d'Argun et acceptée tacitement par les Zuricois, de leur comportement initial comme contraire à leur pacte ; cette sentence restaurait l'autorité des pactes et en faisait implicitement la condition de l'appartenance à la Confédération ;

avril 1450 : convention de Cappel qui institue un second arbitrage au sujet de la légitimité contestée de l'alliance de Zurich avec l'Autriche ;

juillet 1450 : condamnation de cette alliance par Henri de Buben-berg, arbitre confédéré ;

24 août 1450 : rupture avec l'Autriche votée par l'assemblée des citoyens zuricois ratifiant ainsi officiellement et publiquement la sentence arbitrale.

La brèche faite en 1436 à l'édifice confédéral par le refus des Zuricois de soumettre à l'arbitrage d'un Confédéré leur conflit avec Schwytz

¹ Dans le pacte du 1er août elle se trouve même sous deux formes et à deux places distinctes, ce qui oblige à penser que l'une des deux, la seconde probablement, faisait partie d'une convention judiciaire conclue avant 1291 entre les Waldstetten. Différentes raisons engagent à dater cette première alliance confédérale entre 1260 et 1270.

était enfin complètement réparée. Ayant prouvé par leur acceptation des deux condamnations qu'ils étaient décidés à se soumettre dorénavant, même à leur détriment, à la clause arbitrale de leur pacte, plus rien ne s'opposait à leur réintégration dans la ligue des cantons. En conséquence, sitôt après le vote anti-autrichien, les représentants des sept échangèrent avec le peuple zuricois le serment de solidarité et de fidélité confédérales.

Cette volte-face politique de l'orgueilleuse cité, à laquelle on est tenté d'appliquer l'épithète de conversion collective, était, autant qu'on en peut juger de loin, la seule issue possible à la déplorable situation militaire et économique où l'avait acculée son double parjure, situation aggravée encore par l'inefficacité de l'appui autrichien. Toutefois un peuple a besoin que des guides prennent l'initiative de lui montrer le chemin à suivre. Malgré la pauvreté des renseignements transmis par les documents de l'époque, il semble bien que l'un de ces guides, probablement le plus perspicace et le plus persévérant, ait été Henri Effinger, prévôt d'une des corporations de Zurich. Au début de 1444 déjà il avait fait partie de la délégation de sa ville à la Diète convoquée pour essayer de mettre fin au conflit ; et, comme ses collègues, il avait au retour été jeté en prison à la suite d'une émeute populaire qui avait redonné le pouvoir au parti autrichien, et fut le seul, on ne sait pour quelle raison, à ne pas payer de sa tête les arrangements conciliants acceptés par la délégation.

A partir de 1446 c'est lui qui, accompagné du secrétaire de la ville, mena les longues et délicates négociations avec les représentants des Confédérés et par conséquent eut à convaincre ses concitoyens de la nécessité d'un total renversement de leur politique. Etant donné les haines et les rancunes à l'égard des sept cantons qu'il eut à vaincre pour cela et l'heureuse issue de son effort, Effinger mérite d'être considéré comme l'un des principaux restaurateurs de la concorde confédérale et par conséquent comme l'un des grands serviteurs du pays.

Comme son nom original en témoigne — **Eidgenossenschaft** en allemand, **Confederation** en latin — la Suisse est dans son essence même un serment, et son histoire est l'histoire d'un serment. L'ancienne guerre de Zurich est la plus grande crise de cette histoire parce qu'elle fut causée par la plus grave violation de ce serment et que plus de douze ans de lutte furent nécessaires pour amener le canton parjure jusqu'au total repentir que scella le renouvellement solennel de son serment, le 24 août 1450.

Une leçon aussi durement payée se grava pour toujours, on le comprend sans peine, dans les esprits non seulement des Zuricois, mais de tous les Confédérés.

2. L'esprit ou la lettre des pactes ?

A deux reprises, au cours de la période de la crise que j'ai appelée « le retour à la concorde », donc celle des négociations d'armistice puis de paix, les Confédérés eurent à trancher le problème : est-ce la lettre ou l'esprit des pactes qui doit déterminer la politique extérieure des cantons ?

La première fois il s'agissait d'organiser l'arbitrage, et plus spécialement de désigner l'arbitre chargé de prononcer lequel, de Zurich ou de Schwytz, avait rompu le lien confédéral, c'est-à-dire violé le pacte de 1351 et portait par conséquent la responsabilité de la guerre : le premier en refusant d'appliquer la clause arbitrale à l'affaire de l'héritage toggenbourgeois, ou le second en lui déclarant la guerre le 4 novembre 1440, ce qui était également contraire à l'une des clauses du pacte.

Or tous les pactes, celui de Zurich comme les autres, préoccupés d'écartier toute immixtion étrangère dans les affaires internes de la Confédération, stipulaient qu'en cas de conflit entre des cantons l'arbitre à désigner serait pris « au sein de la Confédération ». Mais les Zuricois se refusaient à faire confiance à un Confédéré ; comment auraient-ils admis la justice de son éventuelle condamnation de leur comportement alors qu'il n'aurait pu se prononcer en leur faveur sans désavouer du même coup toute la politique de son propre canton au cours de cette crise ? D'autre part les Schwytzois, dont toute la politique avait été placée sous le signe de la stricte observation de la clause arbitrale, estimaient impropre à trancher la question de l'autorité d'un pacte un arbitre désigné en violant la lettre de ce pacte.

Tout arbitrage supposant l'acceptation préalable de l'arbitre par les deux parties, deux ans se passèrent à piétiner sur place, chacune de celles-ci maintenant son point de vue. On se rappelle qu'il fallut l'intervention d'un des principaux princes allemands pour que, à la conférence de Constance de 1446, l'emporte enfin sur la formule contingente et toujours revisable ce qui constitue l'essence même de l'institution arbitrale, la seule condition indispensable et suffisante de son autorité : l'impartialité de l'arbitre.

Une fois tranchée en faveur de la thèse zuricoise cette question liminaire, les deux parties se mirent rapidement d'accord sur le nom de Pierre d'Argun, tant était grand le prestige de cet ancien bourgmestre de l'importante cité d'Augsbourg. Et les Zuricois ne semblent pas avoir hésité un instant à se soumettre à la condamnation qu'il prononça de leur comportement déclaré par lui contraire à leur pacte.

Dans le second cas, celui qui fit l'objet de l'arbitrage de Bubenberg, il s'agissait, non pas de se libérer d'une formule que sa précision rendait inadaptable à la situation du moment, mais de savoir si le libellé en apparence tout à fait clair de la clause du pacte de Zurich qui concernait la politique des cantons ne pouvait pas cependant à l'occasion légitimer des engagements absolument contraires à la pensée de ses auteurs ; c'est-à-dire, en l'occurrence, si une alliance avec l'Autriche était compatible avec l'appartenance à la Confédération.

L'article en question disait ceci : « ... Nous nous sommes tous réservé le droit que voici : au cas où nous, les Villes et les Pays, ensemble ou séparément, voudrions à l'avenir entrer en relation ou contracter alliance avec des seigneurs ou des villes, nous pourrions le faire, sous la réserve qu'à toujours et perpétuellement nous placions les uns à l'égard des autres ce pacte-ci avant toute alliance que nous pourrions conclure

ultérieurement, et pour toutes les questions qui sont traitées et tranchées dans cette charte.» Or dans leur alliance de 1442 avec Frédéric de Habsbourg les Zuricois avaient inscrit qu'ils « réservaient par raison d'honneur le pacte de 1351 » dont ils consacraient ainsi la priorité ; et jusqu'à l'arbitrage de 1450 ils soutinrent, officiellement du moins, que cette formule rendait leur nouvelle alliance compatible avec leur pacte.

Le texte de la convention où se trouvait la dite réserve était en effet assez vague pour légitimer cette assertion. Mais un autre document, signé également et au même moment par Zurich et l'Autriche, faisait à l'ennemi n° 1 des Confédérés des concessions, en particulier celle de lui restituer la souveraineté sur l'Argovie conquise par ceux-ci trente ans auparavant, qui ne pouvaient que provoquer la guerre entre les sept cantons et les Habsbourg ; et alors de quel côté se rangeraient les Zuricois ? Le serment d'obéissance qu'ils prêtèrent peu après au seigneur autrichien nommé par Frédéric commandant militaire de leur ville ne permettait aucun doute à ce sujet. La réserve protocolaire n'était en réalité qu'une hypocrisie destinée à dissimuler leur trahison.

Emportés par leurs ressentiments et leurs désirs de vengeance et assurés de la collaboration de l'Autriche dans la lutte qu'ils prévoyaient sans doute avec leurs Confédérés haïs, comment Stussi et ses partisans auraient-ils pu supposer que la réalité, déjouant leur perfidie et trompant leurs calculs, ferait durement retomber sur eux et sur leurs concitoyens les conséquences de leur parjure ? C'est pourtant ce qui advint, heureusement non seulement pour la Suisse, mais aussi et surtout pour Zurich lui-même.

Les défaites successives subies par l'orgueilleuse cité et l'inconsistance de l'appui autrichien dissipèrent en effet en quelques mois les avantageuses perspectives dont elle s'était bercée. Mais du fait même de ces défaites, c'est-à-dire au secours que la force avait apporté au droit — une fois n'est pas coutume — le lien confédéral, que Zurich avait si légèrement et imprudemment brisé, se renoua lentement et acquit même une solidité qu'il n'avait pas encore connue.

L'Autriche, au contraire, entra dans l'une des phases les plus sombres de son histoire. On peut supposer que Zurich se félicita souvent d'en avoir été détachée de force par les sept cantons vu la place éminente qu'elle reprit bientôt parmi eux.

Il est également probable que la leçon de fidélité et de loyauté envers l'esprit même des pactes que lui avaient imposée les événements et que confirma la sentence de Bubenberg fut d'autant plus éloquente et efficace que celle-ci, comme on l'a vu, ne fut accompagnée d'aucune pénalité.

D. Lasserre.

LE PETIT CHEVAL NOIR DU CARROUSEL *(récit pour les petits)*

Il était une fois un joli carrousel qui tournait gaîment au son de la musique sur la place du marché.

Les grands carrousels, ses frères, avaient de belles automobiles rouges et bleues, des bateaux, des motos, des bicyclettes et même des avions. Le petit carrousel, lui, n'avait que des chevaux. Mais quels chevaux !... Des blancs, des bruns, des noirs, des beiges, des chevaux

tachetés et pommelés, des petits et des grands, enfin toutes les sortes de chevaux que l'on peut imaginer.

Or, le plus petit et le plus noir de tous les petits chevaux noirs du carrousel n'était pas content, mais pas content du tout. « J'en ai assez de tourner en rond toute la journée, pensait-il, et de porter toujours des enfants sur mon dos. Je voudrais m'en aller par le monde, comme les autres chevaux, les vrais, les chevaux qui trottent et galopent. Comme ce doit être amusant de courir dans la campagne ! »

Un matin, au moment où Jeannot le propriétaire du carrousel ouvrit la tente, le petit cheval noir secoua sa crinière et ses pompons rouges, leva la queue et hop ! se sauva sur la place du marché. Il se faufila entre les bancs des marchands de légumes et de fromage.

Mais Jeannot l'aperçut et courut après lui en criant : « Petit cheval noir, petit cheval noir, je saurai bien t'attraper ! » Et Jeannot courait, courait ! Mais devant lui le petit cheval galopait, galopait...

Il traversa toute la place du marché, descendit une rue étroite et tortueuse et arriva au bord d'une large rivière. L'eau transparente chantonnait gaîment sur les cailloux ; alors il secoua sa crinière et ses pompons rouges, leva la queue, et hop ! d'un bond s'élança sur l'autre rive.

Un pêcheur l'aperçut et courut après lui en criant : « Petit cheval noir, petit cheval noir, je saurai bien t'attraper ! »

Et le pêcheur courait, courait ! Mais devant lui, le petit cheval galopait, galopait...

Il traversa un champ de carottes puis un pré de marguerites bourdonnantes d'abeilles dorées. Il arriva près d'un jardin entouré d'un haut mur ; alors il secoua sa crinière et ses pompons rouges, leva la queue et hop ! d'un bond il franchit le mur et sauta dans le jardin.

Le jardinier qui taillait ses rosiers l'aperçut et courut après lui en criant : « Petit cheval noir, petit cheval noir, je saurai bien t'attraper ! » Et le jardinier courait, courait ! Mais devant lui le petit cheval galopait, galopait...

Il traversa tout le jardin, suivit une large route. Il se faufila entre les autos, les camions et les chars et arriva devant un passage à niveau. La barrière était fermée ; alors il secoua sa crinière et ses pompons rouges, leva la queue et hop ! sauta par-dessus la barrière.

Mais le garde l'aperçut et courut après lui en criant : « Petit cheval noir, petit cheval noir, je saurai bien t'attraper ! » Et le garde-barrière courait, courait ! Mais devant lui le petit cheval galopait, galopait...

Il traversa une grande forêt. La terre humide sentait bon et les champignons se faisaient tout petits sous la mousse. Il arriva près d'un joli village ; les vaches s'abreuvaient longuement à la fontaine de pierre et les enfants sortaient de l'école en chantant. Ils aperçurent le petit cheval noir et coururent après lui en criant : « Petit cheval noir, petit cheval noir, nous saurons bien t'attraper ! ». Et les petits enfants couraient, couraient ! Mais devant eux le petit cheval galopait, galopait...

Il galopa toute la journée ; ses petits sabots durs martelaient le

sol, sa crinière s'ébouriffait, ses pompons rouges dansaient. Il traversa ainsi les prés, les champs, les villages, les forêts.

Il faisait déjà nuit quand le petit cheval noir arriva près d'une grande ville toute illuminée. Il reconnut avec étonnement les maisons aux toits de briques, les beaux marronniers verts, l'église blanche au clocher pointu et le coq doré qui bavardait avec la vieille lune toute ronde dans le ciel.

Le coq du clocher l'aperçut et lui cria : « Petit cheval noir, petit cheval noir, enfin te voilà revenu ! »

En effet, c'était bien SA ville et sur la place du marché tous les carrousel dormaient déjà dans le plus grand silence.

Alors, doucement, doucement, sur le bout de ses sabots, le petit cheval noir se glissa sous la tente du plus petit des carrousel. Il était si fatigué par sa longue galopade qu'il s'endormit aussitôt.

Le lendemain matin, tous ses amis les chevaux furent bien étonnés de le revoir et chuchotaient entre eux : « Vous avez vu, le petit cheval noir est revenu. Quel bonheur ! » Et le petit cheval tout content, secoua sa crinière et ses pompons rouges et reprit sa ronde joyeuse au son de la musique.

LE PETIT CHEVAL NOIR

*Le petit cheval noir
Galope et caracole
Ses pompons dansent et volent
Il s'est sauvé ce soir.*

*Il a couru les bois
Gambadé dans les prés
Cabriolé cent fois
Et puis... il est rentré.*

*Le petit cheval noir
Est revenu ce soir.*

RONDE DES CARROUSELS

*Sur la place du marché
Carrousel, carrousel,
Carrousel ont tant tourné
Qu'il n'ont pas pu s'arrêter.*

*Sur les carrousel gaîment
Chantonnant, chantonnant,
Les enfants petits et grands
Ont tourné pendant cent ans.*

V. Souter.

Visitez la vaste Exposition des
AMEUBLEMENTS STE LUCE S. A.

Grande variété de modèles
Des prix et des conditions qui vous agréeront

LAUSANNE

Petit-Chêne 27

Galleries Ste Luce

Remplace les points par un de ces mots :

vert - le ver - un verre - vers

Un pré **vert**, une prairie verte.

Un feuillage, une feuille

Le **ver** de terre mange les salades.

En classe nous élevons des à soie.

Un **verre** de sirop.

Un d'eau, un de vin.

Il vient **vers** nous.

Il se dirige l'école.

J'ai dessiné au crayon un à pied
lequel un se dirige !

Remplace les points par :

un verre - vers - le ver - vert

A table.

Paul pleure, il a renversé son de sirop. Son veston est taché. Il va maman qui le nettoie. « Quelle horreur ! » s'écrie Anne : « je vois un dans ma salade. »

Remplace les points par :

un verre - vers - le ver - vert

C'est le printemps. Les bourgeons font craquer leur corset Jean va son papa qui travaille au jardin. Il porte dans son sac du pain et deux Papa bêche et retourne la terre. « Oh ! regarde Jean ce gros qui se trémousse ! »

Carnets à anneaux pour étudiants

BIELLA

Le produit suisse renommé — Un seul carnet pour tous les cours

ACADEMIA

2 anneaux

ACTO

6 anneaux

UNI

2 anneaux

EN VENTE DANS TOUTES LES PAPERIES

Mobilier scolaire moderne



- solide
- confortable
- élégant
- pratique

(Modèles reconnus par le
Dépt. de l'Instr. publique
vaudois)

Fabrique Bâloise de meubles en fer S.A. Sissach
ci-devant Th. Breunlin & Cie Tél. (061) 7.44.61

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue
recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel) : Restaurant sans alcool D.S.R. Rue de la
Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne Restaurant de St-Laurent - Au centre de la ville
(carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Restauration
soignée - Menus choisis et variés. Tél. 22 50 39.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg
du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide -
Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.

Remplace les points par un de ces mots :

le maître - un mètre - mettre

J'achète un **mètre** d'étoffe.

La table mesure un et demi de longueur.

Le **maître** est absent.

Les enfants et le chantent.

Il fait froid, tu dois **mettre** un bonnet.

Il pleut, il faut ta pélerine.

Le m'a fait son sur le bureau.

Remplace les points par : **le maître - le mètre - mettre**, suivant le cas.

A la leçon de gymnastique.

Pour aller à la leçon de gymnastique, nous devons nos pantoufles. Notre de gymnastique est grand et fort. Il mesure un 90 centi..... Nous courons, nous jouons. Jean fait un saut de 1 Le le félicite.

Remplace les points par **le maître - un mètre - mettre**, suivant le cas.

A la leçon de calcul.

« Quelle est la longueur de la classe ? » demande le, à Michel. « Je ne sais pas », répond Michel. « Il faut alors prendre la règle métrique, et la sur le sol. » Après quelques minutes, Michel s'écrie : « Sept, Monsieur. » « C'est bien », dit le

Admission dans les établissements d'instruction secondaire

Printemps 1953

COLLEGE CLASSIQUE CANTONAL

Le Collège classique cantonal donne à ses élèves une culture générale fondée sur les langues anciennes, le français, les langues modernes, les mathématiques et les sciences. Il les prépare au Gymnase classique cantonal, qui les prépare lui-même à l'Université. Le Collège classique cantonal conduit à toutes les facultés universitaires, y compris l'Ecole polytechnique de Lausanne et l'Ecole polytechnique fédérale. Il délivre le certificat d'études secondaires au bout de six ans d'études.

La première année d'étude (classe de VIe) est précédée d'un cours de raccordement de trois mois. Il est vivement recommandé de le suivre à 10 ans (âge normal) plutôt qu'à 11 (les élèves de 12 ans n'y sont pas admis).

Cours de raccordement 1953 : du 13 avril au 11 juillet.

Age d'admission : 10 ans révolus en 1953.

Examens d'admission : les vendredi 20 (écrit) et samedi 21 mars (oral), à 8 heures, au collège.

Les inscriptions sont reçues au collège (avenue Béhusy 7, téléphone 22 43 21), dès ce jour et jusqu'au samedi 14 mars. Prière de présenter l'acte de naissance ou le livret de famille, le livret scolaire, les certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

Conditions d'admission au cours de raccordement et en VIe :

Comme ces deux dernières années, le cours de raccordement du Collège classique cantonal, qui s'ouvrira le 13 avril, est destiné aux seuls élèves sortant des écoles publiques primaires du canton. Les élèves préparés par des écoles privées ne pourront donc pas se présenter à l'examen d'admission du cours de raccordement. Ils auront accès en classe de VIe s'ils satisfont aux exigences d'un examen d'admission qui sera organisé au mois de juin (19 et 20 juin).

Pour la promotion du cours de raccordement en VIe, les résultats obtenus au cours de raccordement seront déterminants.

Pour tous les élèves, l'admission en VIe sera conditionnelle, c'est-à-dire sujette à révision au vu des résultats du 1er trimestre.

COLLEGE SCIENTIFIQUE CANTONAL

Le Collège scientifique cantonal donne à ses élèves une culture générale fondée sur l'étude des langues vivantes, des mathématiques et des sciences. Son programme est réparti sur cinq classes d'une année chacune (classe V à I). Il décerne le **certificat d'études secondaires**, qui permet de poursuivre les études supérieures (Gymnase, Ecole Polytechnique, Université, Polytechnicum). Une section technique et moderne groupe les élèves des trois classes supérieures qui se destinent spécialement aux écoles d'arts et métiers, aux technicums, aux carrières commerciales et administratives.

Début de l'année scolaire 1953-1954 : lundi 13 avril 1953, à 14 heures.

Examens d'admission en Ve classe et dans les quatre classes supérieures : les 23 et 24 mars 1953, à 7 heures 30.

Age minimum pour l'admission en Ve : 11 ans dans l'année. Un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Inscriptions du 1er février au 15 mars.

Présenter acte de naissance ou livret de famille, livret scolaire, certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, 24, Rue Mercerie, Lausanne, téléphone 22 43 23.

N.-B. — L'Etat accorde des dispenses d'écolage et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste. La commune de Lausanne peut accorder, de son côté, des subsides et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste, dont les parents sont domiciliés à Lausanne.

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DU CANTON DE VAUD

Examens d'admission : lundi 13 avril, matin et après-midi ; mercredi 15 avril : de 8 heures à 10 heures.

Organisation des classes : jeudi 16 avril, dès 10 heures.

Conditions d'admission

Age requis : première année, 14 ans révolus au 31 décembre ; un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Pour être admis en deuxième classe, les élèves doivent avoir achevé leur scolarité obligatoire (huit années d'école au minimum).

Sous réserve des conditions d'âge énoncées ci-dessus :

a) Les élèves sortant de la deuxième année du degré supérieur d'une école primaire du canton sont admis sans examen en première année, s'ils sont au bénéfice de notes suffisantes ;

b) les élèves possédant le certificat d'études primaires supérieures peuvent être admis sans examen dans la classe de deuxième année, à condition de se mettre au niveau des élèves promus de première année ;

c) les élèves sortant des établissements secondaires cantonaux (Collèges classique et scientifique, etc.) ou de collèges communaux sont admis en première ou en deuxième année de l'Ecole de commerce, sans examen, au commencement de l'année scolaire, dans la classe qui correspond à leur promotion ;

d) les élèves porteurs de certificat d'études secondaires, avec deux langues étrangères, sont admis sans examen en troisième année. Ceux qui viennent d'une section classique ou scientifique doivent, durant le premier trimestre, suivre un cours de rattachement d'arithmétique commerciale, de comptabilité et de sténographie ; en septembre, ils subissent un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale, programme de deuxième année ; pendant le second trimestre, ils suivent un cours de rattachement de dactylographie.

Classe d'administration. — Conditions exigées pour l'admission : avoir 16 ans dans l'année ; être porteur du certificat d'études secondaires (deux langues étrangères).

Inscriptions : elles doivent être prises avant le 21 mars, en présentant le dernier livret scolaire de l'élève.

ECOLE SUPERIEURE ET GYMNASSE DE JEUNES FILLES DE LAUSANNE

Cet établissement comprend une section classique et une section de culture générale.

Les élèves peuvent y obtenir, à l'âge de 16 ans, le certificat d'études secondaires, à 19 ans, celles de la section classique, le baccalauréat ès lettres (ou certificat de maturité), celles de la section de culture générale, le diplôme de culture générale.

Début de l'année scolaire 1953-1954 : lundi 13 avril, à 14 heures.

Examens d'admission en 6e : samedi 14 et lundi 16 mars, à 8 heures.

Examens d'admission dans les autres classes de l'Ecole supérieure et du Gymnase : les 11, 13 et 15 avril, dès 8 heures.

Age minimum pour entrer en 6e : 10 ans dans l'année. Un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Inscriptions auprès du directeur de l'Ecole supérieure, du 2 au 10 mars, de 9 heures à 12 heures et, sauf le samedi, de 15 heures à 19 heures.

Présenter acte de naissance ou livret de famille, livret scolaire, certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

Classe les mots en gras en deux colonnes.

A la po...te.

Je **traver...e** la **chau...ée** pour aller à la **po...te**.
Je **pou...e** la porte d'entrée et **dépo...e** ma **gro...e**
vali...e au guichet. Le **po...tier** me dit : « Elle est **au...i**
gro...e que toi ! » Il la **pè...e**, je paie et je sors en riant.

s ou ss ?

Remplace les points par **ss** ou **s**

Le ro...ier pou...e, Loui...e l'arro...e.

En quelle sai...on la moi..., on est-elle mûre ?

Le rui...eau pa...e devant notre mai...on près du
bui...on.

Le ro...ignol, oi...eau chanteur, s'est po... sur la
pali...ade de l'égli...e.

Aux bains.

Pierre se dé...habille, il po...e sa ve...te, son pan-
talon et sa chemi...e, puis il pa...e son co...tume de
bain. Il plonge et nage comme un poi...on, puis il sort
de l'eau et s'e...uie. Brr ! la bi...e est froide !

Est-ce s ou ss ?

Des oi...eaux nous quittent pendant la sai...on
froide, ce sont les hirondelles, les ro...ignols. D'autres
pa...ent toute l'année chez nous : ce sont les pin...ons,
les mé...anges. Croa, croa... c'est le corbeau qui s'est
po...é derrière la maison.

Aux Pléiades

1400 m.

vous trouverez
pour vos sorties d'hiver

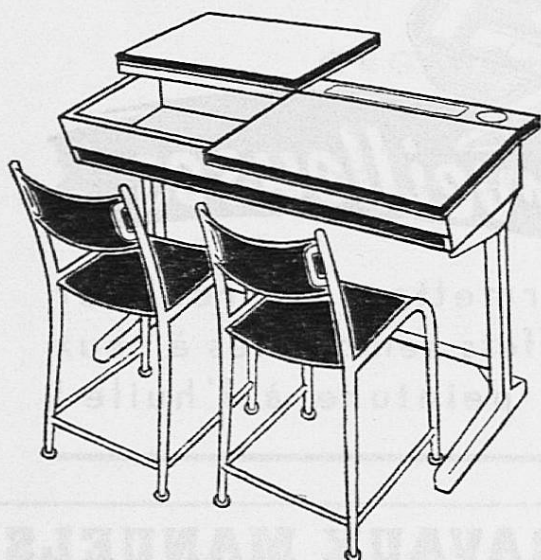
*belles pistes, champs d'exercices, trains-navette
d'un accès facile et rapide*

*Tous renseignements vous seront donnés avec plaisir
par la direction des Chemins de fer électriques veveysans Tél. (021) 5 29 22*

Mobilier scolaire



... et ce qu'en pensent les commissions scolaires:



« Les nouveaux meubles scolaires BIGLA sont pratiques et solides.

Les élèves aussi bien que les maîtres éprouvent un véritable plaisir en présence de ces meubles dont la beauté ne saurait être contestée. »

Ne sont-ce point là des facteurs importants à considérer lors de l'achat d'un nouveau mobilier ?

Ne manquez pas, en tout cas, de demander nos offres, car nos prix sont très avantageux.

Bigler, Spichiger & C^{ie} S.A. Biglen (Berne) Tél. (031) 68 62 21

Venez passer vos vacances et week-end dans la plus belle région
des Alpes Vaudoises

Gryon-Barboleusaz-Villars-Bretaye

Beaux champs de ski. nombreuses pistes de descente balisées

Billets du dimanche toute l'année

Funi-Ski Bretaye-Chamossaire

Télé-Ski Bretaye-Chaux-Ronde

Télé-Ski Lac Noir-Bretaye

CHEMIN DE FER BEX-VILLARS-BRETAYE

Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux



CARAN D'ACHE

Neocolor

N° 7000

Couleurs merveilleuses

... permettant de réaliser des effets semblables à ceux de la peinture à l'huile!

POUR VOS PETITS TRAVAUX MANUELS

avec perles-rocailles, plaquettes en bois, dessous-liège, demandez le matériel nécessaire à **F. Rudin, Dufour 59, Bienne**: Perles en tous genres, Matériel de posage selon Froebel, etc.



MILK * BAR
Fermière
ST-FRANÇOIS 8 ST-LAURENT 19

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.